



REGLEMENT DE CONSULTATION FOOD TRUCK AU SEIN DU PARC TASSART

Date limite de réception des offres : le vendredi 11 avril 2025 à 12h00

I - Objet de la consultation

La consultation basée sur le présent cahier des charges a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un Food Truck au sein du Parc Tassart.

II - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation doit contenir les pièces ci-dessous énumérées :

- Le règlement de consultation,
- Le cahier des charges.

III - Conditions de retrait

- En Mairie, à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Mairie de Cahors
Service Juridique
73, Boulevard Gambetta – BP 30249
46005 CAHORS CEDEX**

- Par voie de courrier ou de mail sur demande à l'adresse suivante :

servicejuridique@grandcahors.fr

- Sur le site internet Cahorsagglo :

<https://cahorsagglo.fr/decouvrir-les-opportunités>

IV - Offre

Les candidats devront remettre leur offre, **au plus tard le vendredi 4 avril 2025 à 12h00.**

Les offres comprendront obligatoirement les pièces indiquées ci-dessous, à savoir :

- Une lettre de motivation pour postuler (maximum une page A4) ;
- Un mémoire justificatif incluant informations suivantes :
 - ✓ La présentation du candidat ;
 - ✓ L'expérience professionnelle dans ce secteur d'activité ;
 - ✓ La présentation détaillée du projet d'activité ;

- Le montant de la redevance proposée à la Ville ;
- Un compte de résultat prévisionnel d'exploitation ;
- La présentation du Food Truck, de l'équipement et du mobilier utilisé ;
- Le type de produits proposés aux usagers du Musée et du Parc ;
- Les tarifs proposés sur la carte.

Selon la situation des candidats, l'offre comprendra également les pièces indiquées ci-dessous :

- Extrait d'immatriculation au RCS et/ou Registre des Métiers à fournir :
 - Au moment de la candidature pour les candidats qui peuvent justifier d'une activité commerciale ;
 - A l'issue de la procédure de sélection pour les candidats non-inscrits ;
- Bilans et comptes de résultat des trois dernières années (ou depuis la création de la société si celle-ci a moins de trois ans) ;

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Le candidat retenu produira les éléments ci-dessous dans un délai de 10 jours à compter de la demande :

- Un justificatif attestant la formation aux règles d'hygiène alimentaire, notamment la formation HACCP ;
- Une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant que le candidat satisfait aux obligations sociales et fiscales ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité pour les risques engageant la responsabilité civile professionnelle et contractuelle, notamment pour les risques d'intoxication alimentaire, une attestation couvrant ces risques.

V - Critères d'attribution :

Les offres des candidats seront analysées au regard des critères suivants :

- Savoir-faire et motivation du candidat (noté sur 40 points),
- Montant de la redevance mensuelle d'occupation proposée (noté sur 30 points),
- Qualité de la proposition : type et qualité des produits proposés, tarifs pour le public, horaires d'ouverture, ... (noté sur 30 points).

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 100 points.

Après examen des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra entamer les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix (au maximum 3 à l'issue d'une analyse des pièces écrites).

La négociation portera sur les aspects financiers et techniques.

VII - Remise des offres :

Par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur offre **sous pli cacheté à l'adresse suivante :**

**Mairie de Cahors
Service Juridique
73, Boulevard Gambetta – BP 30249
46005 CAHORS CEDEX**

Le pli doit porter la mention suivante :

Offre pour le Food Truck Parc Tassart

Remise en mains propres auprès du Service Juridique

**Mairie de Cahors
Service Juridique
73, Boulevard Gambetta – BP 30249
46005 CAHORS CEDEX**

Un récépissé sera remis au candidat à la suite du dépôt de son offre.

Par voie électronique

A l'adresse suivante : servicejuridique@grandcahors.fr

VIII - Validité des offres

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.